

Séance du :
5 juin 2026
Date de la convocation :
29 mai 2026
Date d'affichage :
29 mai 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 4
Votants : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Maxime DIET, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS,

Étaient absents excusés : Isabelle HOCHART (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Hélène CRAMILLY (pouvoir donné à Arnaud DRY), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUESSIN), Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Nicole TARIS),

Était absent excusé sans pouvoir : Pierre LANDARD,

Monsieur Patrick LAMY a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,

Considérant,

- le programme de réfection du parc de Chantereine engagé par la Commune,
- que la phase1 correspondant à la « réfection de la 1ere partie du parc » est terminée,
- que dans la continuité de ce programme, il est désormais nécessaire d'engager la phase2 « réfection de la seconde partie du parc »,

Ce projet prévoit :

- la réouverture du cours d'eau actuellement canalisé sur près de 200 mètres linéaires,
- la restauration d'environ 0,5 hectare de zone humide.
- une zone d'expansion de crue afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales et de réduire le risque d'inondation.

Le coût total de ce projet s'élève à 174 863,74 € HT (209 836,48€ TTC).

Le financement s'établit comme suit :

Coût total du projet	209 836,48 € TTC
Participation de l'Agence de l'Eau Normandie-Seine	139 890,99 € TTC
Reste à charge de la commune	62 950,84 € TTC

Il est nécessaire de prendre une délibération pour inscrire au budget les écritures suivantes à la section Investissement :

En dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – Compte 2128 « Autres agencements et aménagements »

- Opération 230 « Aménagement parc de Chantereine » + 210 000 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 13 – Compte 1316 « Subventions d'investissement – Autres établissements publics »

- Opération 230 « Aménagement parc de Chantereine » + 139 890 €

Chapitre 16 – Compte 1641 Emprunts en euros »
- Opération 230 « Aménagement parc de Chantereine »

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 076-217601921-20260605-20260605_10DEL-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des différents partenaires financiers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet,
- D'inscrire les montants nécessaires au budget.

Le Secrétaire de séance
Patrick Lamy

Criel sur Mer, le 5 juin 2026

Le Maire
Eric PRUVOST

